

Programme ACEFA : Bilan Phase 1 et enjeux Phase 2

Coût global :	- Phase I : 27 M € - 17,7 Mds F CFA - Phase II : 91,9 M € - 60,3 Mds F CFA
Financement C2D + AFD :	- Phase I : 21,6 M € - 14,1 Mds F CFA (subvention premier C2D) - Phase II : 85 M € - 55,7 Mds F CFA (subvention deuxième C2D + prêt AFD)

CONTEXTE :

La diversité des milieux naturels et des systèmes de production permet au Cameroun de bénéficier d'un **potentiel agricole considérable** et fait de l'agriculture une **activité économique de premier ordre**. Elle emploie environ **60 % de la population active**, en quasi totalité au sein d'exploitations familiales agricoles (EFA) dont la superficie moyenne est de l'ordre de 1,5 ha. Ces exploitations ont une capacité d'investissement limitée.

Malgré d'importants atouts, les performances de l'agriculture camerounaise ne suffisent pas à satisfaire les besoins du pays en produits vivriers. Pour répondre au défi de l'accroissement de la production agricole qui constitue une des principales orientations du **Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)** adopté en 2009, l'Etat camerounais se propose d'appuyer à la fois le **développement équilibré de l'agriculture familiale et la promotion d'unités de production de taille plus importante**. Cet équilibre ne pourra être atteint qu'en apportant des **réponses différenciées**, qui tiennent compte de la complexité et de la diversité des conditions agro-écologiques, des systèmes de production et des modalités de gestion foncière prévalant dans les différentes régions du Cameroun.

Le premier C2D avait mobilisé 21,6 M € (14,1 Mds F CFA) en faveur du Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales (ACEFA). A la demande des autorités camerounaises, qui **placent l'agriculture en tête de ses priorités politiques**, 60 % de l'enveloppe du deuxième C2D, 195 M € (128 Mds F CFA), ont été affectés au secteur agricole et rural.

Le programme ACEFA 2 permettra de **poursuivre le déploiement à l'ensemble du territoire du dispositif** initié au cours de la 1ère phase et orienté vers **l'appui-conseil aux EFA**, la mise en place d'un Observatoire des EFA et l'appui à la gouvernance et à la gestion des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA). Un accent sera mis sur **la poursuite de la cogestion des programmes avec la profession agricole, le cofinancement des projets portés par les OPA et la professionnalisation agropastorale**.

FINALITE ET OBJECTIFS :

Le programme ACEFA a pour finalité (i) **l'amélioration des performances économiques des principales filières agropastorales** au Cameroun et (ii) **l'augmentation des revenus** des producteurs agricoles. Il vise plus spécifiquement à :

1. **améliorer les capacités de gestion** technico-économique des exploitants et de leurs groupements ;
2. **renforcer les capacités de production** et de **valorisation des produits** agricoles, par le cofinancement de projets portés par les **groupements de producteurs (GP)** ;
3. **améliorer la gouvernance** des groupements et des OPA et améliorer les services rendus par ces derniers aux exploitations agricoles ;

renforcer l'implication des organisations professionnelles dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques agricoles territoriales et nationales.

CONTENU DU PROGRAMME :

Le programme est mis en œuvre à travers trois composantes opérationnelles :

Composante 1 : Appui conseil aux EFA et aux OPA.

L'action consiste à apporter un **appui-conseil aux EFA**, à **mettre en place un Observatoire des EFA** et à **appuyer la gouvernance et la gestion des OPA**.

Composante 2 : Financement des projets des GP et OPA.

L'objectif est de développer l'appareil de production des EFA et de générer durablement des revenus par **le cofinancement d'investissements collectifs** à caractère **économique** portés par les GP et les OPA, au niveau de la production et à l'aval.

Composante 3 : Professionnalisation agropastorale

Le Programme poursuit son **appui financier au fonctionnement des plateformes d'OPA** sous forme de subvention attribuée sur la base d'un programme d'action et d'un budget qui précisera les objectifs, les activités et les résultats attendus ainsi que les indicateurs objectivement vérifiables.

MODE OPERATOIRE :

Le programme est placé sous la **maîtrise d'ouvrage conjointe du MINADER et du MINEPIA**. Sa mise en œuvre est assurée par une **Coordination Nationale** placée sous la responsabilité des deux ministères et appuyée par des Coordinations Régionales. Les Cellules Techniques Départementales, intégrées aux structures déconcentrées des ministères, regroupent l'ensemble des conseillers au niveau du département et assureront l'animation du dispositif d'appui-conseil. La seconde phase **conservera et renforcera le principe de cogestion Etat/Profession**, qui constitue une innovation majeure avec le maintien des comités d'appui-conseil et de sélection des projets au niveau déconcentrés.

Au niveau central, le **Comité National de Pilotage**, associant représentants des administrations et des producteurs, approuvent les programmes et rapports d'activités, et supervisent l'activité générale de la Coordination. La composition des équipes des coordinations régionales et de la coordination nationale ainsi que la composition des instances de pilotage ont évolué pour prendre en compte l'extension du programme au niveau national et la mise en œuvre des nouvelles activités.

BILAN DE LA PREMIERE PHASE DU PROGRAMME ACEFA :

Le Programme ACEFA vise l'accroissement des revenus des exploitants familiaux par l'amélioration de la compétitivité de leurs exploitations. Sa première phase porte sur 5 régions (Nord, Adamaoua, Ouest, Sud-Ouest et Sud). Cette opération comprend :

- un **dispositif d'appui-conseil aux groupements** de producteurs (GIC, dans 10 départements pilotes) et aux **organisations professionnelles agricoles** (OPA – coopératives, unions et fédérations de GIC) ;
- un **Observatoire des exploitations familiales agricoles** (suivi et conseil en gestion d'exploitations individuelles) ;
- un dispositif de **financement des projets portés par des groupements ou des OPA**.

A l'issue de la première phase, l'intervention d'ACEFA peut être résumée comme suit :

Dispositif de conseil

Conseillers	Effectif / département	Effectif total	Type de conseil	Clients
Conseillers de Groupement de Producteurs(CGP)	25	250	Conseil collectif aux GP : gestion / planification / montage de projet	3 000 GP + / - 30 000 exploitations
Conseillers techniques spécialisés en production animale / végétale (CTSPV / CTSPA)	2	20	Conseil collectif sur les problèmes techniques des GP	3 000 GP + / - 30 000 exploitations
Conseillers en Gestion des OPA	1	27	Conseil collectif en gestion aux OPA	153 OPA
Conseillers en Gestion des Exploitations	1	10	Conseil individuel en gestion aux EFA	Observatoire des EFA 486 exploitations

Dispositif de financement

Nombre de commissions paritaires de sélection	Nombre de projets financés	Montant moyen des projets	Montant global
27	1 500	3,3 M F CFA	5 Mds F CFA

Le dispositif d'appui-conseil constitue une **innovation majeure par rapport à l'approche préexistante de vulgarisation**. Il est basé sur la demande des groupements et intègre la dimension de gestion économique des groupements et exploitations. L'affectation des conseillers aux groupements demandeurs et l'évaluation des conseillers est assurée par des **comités paritaires** (administration – Profession agricole) au niveau départemental. S'agissant du dispositif de financement, les **commissions locales de sélection des projets**, également paritaires, assurent la **transparence de l'allocation des fonds** et sa maîtrise par les producteurs.

La deuxième phase du Programme permettra son extension à l'ensemble du territoire camerounais. Le recyclage et la **formation des conseillers** et la **sécurisation du dispositif de financement** du Programme (mise en place d'un système formalisé de contrôle interne et externe) constituent des enjeux majeurs de cette extension.

RESULTATS ET IMPACTS ATTENDUS :

Le programme aide à l'**augmentation sensible des revenus des 250 000 producteurs agricoles** qui en seront bénéficiaires. Selon les hypothèses retenues, la création de revenus agricoles additionnels évoluerait entre 21 et 48 milliards de FCFA et la **création d'emplois agricoles entre 50 000 et 100 000**.

Par ailleurs, l'augmentation des revenus, couplée au renforcement des capacités de gestion et d'organisation des GP, permet d'accroître les capacités d'investissements des producteurs ainsi que leur capacité d'épargne.

La relation des producteurs avec les établissements financiers et notamment ceux de micro-finance, s'en trouve consolidée.

Le programme contribue à renforcer le partenariat public privé grâce à son approche **conseil et à la cogestion Etat/Profession**.

INTERVENTIONS DU PROGRAMME AFOP DANS L'EXTRÊME NORD ET LE NORD :

Le Nord est l'une des cinq régions d'intervention du Programme ACEFA dans sa première phase. Le dispositif d'appui-conseil bénéficie à **318 groupements de producteurs**, accompagnés par 47 conseillers de groupements. **293 projets de groupements ont été financés, pour un montant total en subvention de 918 M F CFA.** Ces projets portent le plus souvent sur l'acquisition d'attelages (paires de bœufs et matériel de travail du sol, 201 projets), la construction de bâtiments d'élevage, de magasins de stockage (d'oignon notamment) et la mise en place d'équipements hydrauliques (puits et retenues d'eau).

Par ailleurs, ACEFA apporte un appui (subvention annuelle de fonctionnement de 48 M F CFA, assistance technique de la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime) au **Centre Régional de Professionnalisation Agropastorale (CRPA) de Garoua**, organisation professionnelle dédiée à la formation et au renforcement de capacités des OPA membres.

La deuxième phase du Programme permettra son déploiement dans la région de l'Extrême-Nord.

